

A.F. BATIMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 chemin des Rouches
16360 CONDEON
951 822 287 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} JANVIER 2025

Le 1^{er} janvier 2025, à 9 heures, à Condéon,

Monsieur Anthony Fouchereau,
Demeurant au Grand Villard 16360 Condéon

Associé unique et seul Président de la Société A.F. BATIMENT,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Mise à jour de l'adresse de l'associé unique,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

DECISION 1 - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Actuellement le siège social est situé au 6 chemin des Rouches 16360 CONDEON.

L'associé unique décide de transférer le siège social au 1 Chez Ramier 16480 Oriolles, à compter 1^{er} janvier 2025.

L'article 4 « Siège social » sera modifié en conséquence.

DECISION 2 – MISE A JOUR DE L'ADRESSE DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'associé unique décide de mettre à jour l'adresse de son domicile personnel qui devient, à compter du 1^{er} janvier 2025 : « 4 chez Françillon 17520 SAINT CIERES CHAMPAGNE ».

DECISION 3 – MISE A JOUR DES STATUTS

L'associé unique décide de mettre à jour les statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 1 Chez Ramier - 16480 Oriolles. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DECISION 4 - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Anthony FOUCHEREAU

Associé unique et gérant

